

LE SILLON DU NARBONNAIS

Une vaste plaine habitée et encadrée de reliefs marquants où l'éolien s'est enraciné parmi le vignoble du lézignanais

Depuis la table d'orientation du massif de la Clape, Narbonne ouvre le sillon audois avec une série de reliefs entrecoupés de vastes plaines

Territoires  Paysages

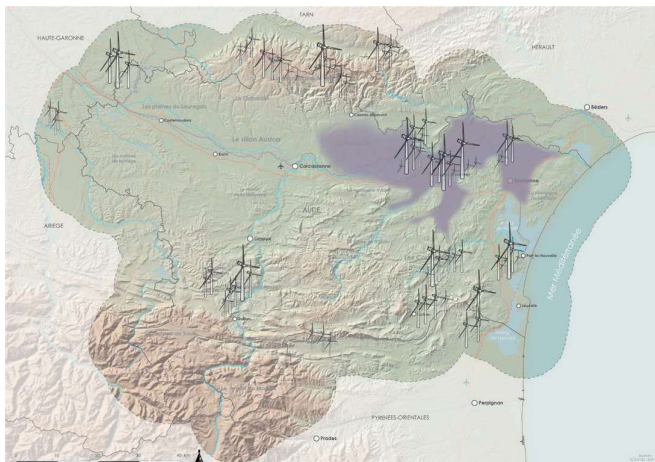

**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**
Liberté
Égalité
Fraternité

L'analyse des sensibilités paysagères au regard du développement éolien terrestre s'inscrit dans la poursuite du plan de gestion des paysages audois de 2005. Elle s'appuie sur les données et références en lien avec le paysage, en particulier l'atlas départemental des paysages de l'Aude réalisé en 2006 par la DREAL Languedoc-Roussillon.

Les données concernant le contexte éolien sont arrêtées au 31 décembre 2019.

Les photos sont numérotées et localisées sur les cartes. La distance de la prise de vue avec les parcs éoliens (D), la hauteur des éoliennes (H) ou la hauteur des reliefs marquants (Hr) sont précisées sur les photos de manière à évaluer la profondeur des perspectives et les rapports d'échelle.

Situation



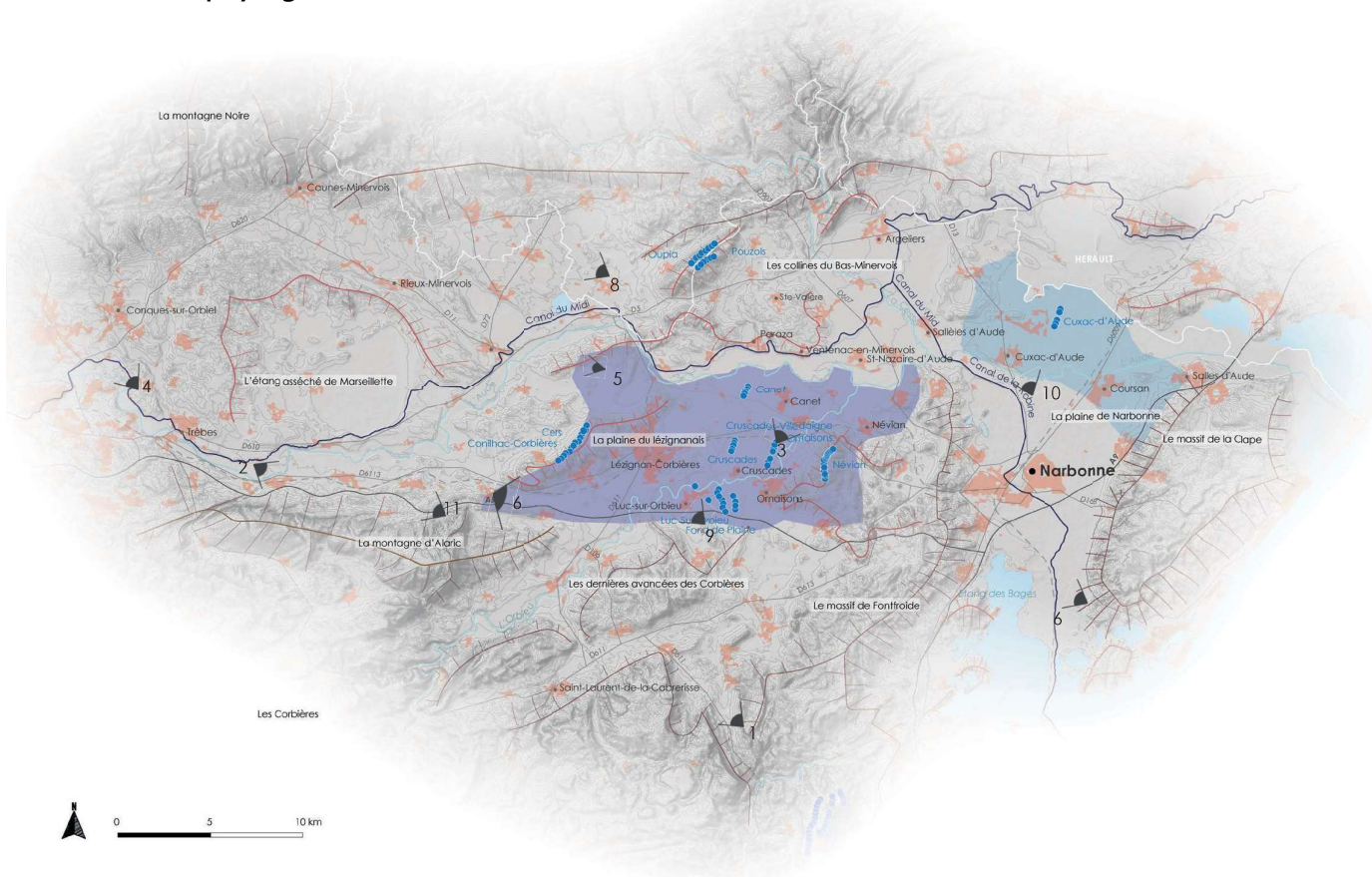
Localisation de l'ensemble paysager au sein du département

Arosé par le Fresquel et l'Aude, le sillon audois connecte la Méditerranée au Bassin Aquitain.



Ce grand couloir organise le département d'est en ouest. **Porte d'entrée dans le département**, le sillon audois du narbonnais **se prolonge jusqu'au sillon audois du carcassonnais**.

Les grands massifs périphériques donnent un cadre et des rapports d'échelles à cette vaste étendue centrale : la montagne Noire, la montagne d'Alaric et les Corbières, ainsi que le massif de la Clape en bordure du littoral.


L'ensemble paysager du littoral et le contexte éolien



Morphologie

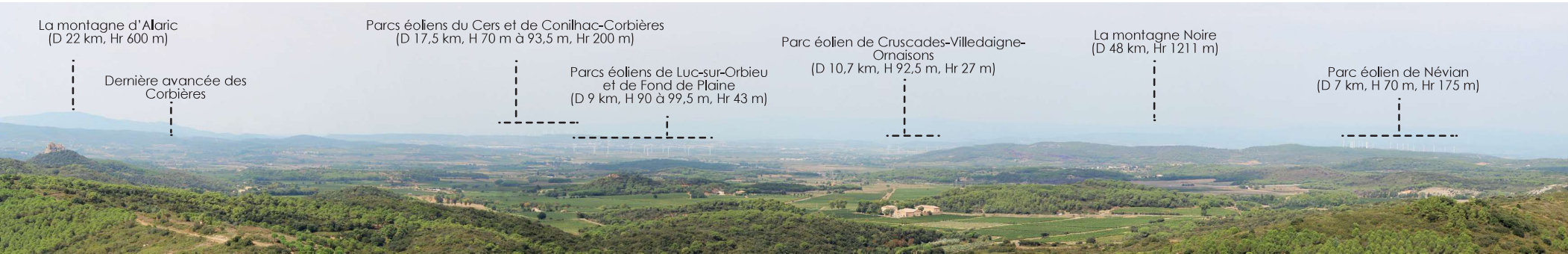
-  Ligne de relief marquante
-  Relief structurant

Contexte éolien

-  Parc éolien exploité
-  Zone de densification identifiée dans le PPEA de 2005
-  Zone de création identifiée dans le PPEA de 2005

-  Zone urbaine
-  Ville principale
-  Ville secondaire
-  Autoroute
-  Route principale
-  Voie ferrée
-  Prise de vue

Morphologie



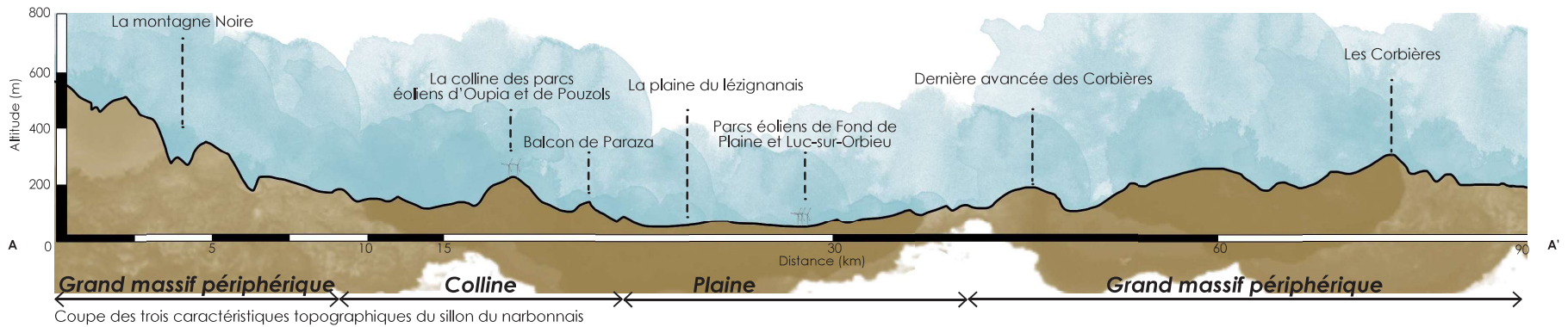
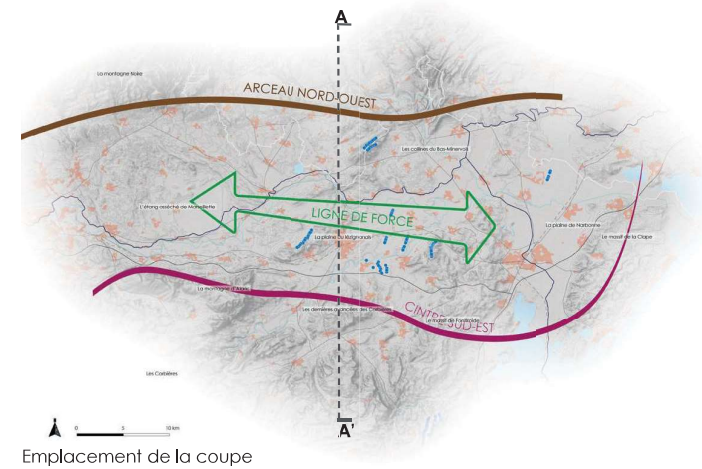
1- Depuis l'abbaye de Fontfroide s'ouvre la plaine du lézignanais, au centre de l'ensemble paysager, bordée de massifs. Les parcs éoliens se détachent dans le grand paysage

Des échelons topographiques mettant en scène l'éolien

La topographie du sillon du narbonnais s'organise en **de grandes plaines étendues, dont les limites semblent disparaître à l'horizon**. Ces vastes rases campagnes viticoles créent une continuité paysagère, véritable ligne de force essentielle dans la construction de l'espace et qui oriente les composantes du paysage et le regard. Ce long et large couloir traversant le département est **limité au sud** par la montagne d'Alaric et à l'est par le massif de la Clape. Ces deux massifs marquent le paysage par des

formes très découpées qui rompent avec l'horizontalité des plaines. Entre les deux, des vallons dilatent le relief pour finalement gagner les Corbières et la plaine du narbonnais sur le littoral. Ce cintre sud-est représente **le seul groupement de reliefs vierges d'éoliennes. Cette respiration visuelle aux portes du département prend sens face à la continuité d'éoliennes présentes sur l'arceau nord-ouest**. L'arceau nord-ouest s'étire sur les flancs de la montagne Noire. Il est marqué par de multiples gorges disparates. Le relief s'efface par **les alignements d'éoliennes implantées à mi-pente ou sur des terrasses inclinées** (les parcs

éoliens d'Oupia et de Pouzols ou le futur parc éolien de Sainte-Valière). Ainsi positionnées, **la blancheur des éoliennes rompt avec l'arrière-plan au couvert forestier plus sombre**. Au cœur de l'ensemble paysager se disperse **une série de reliefs** venant séquencer et traverser longitudinalement le sillon. **Quatre parcs éoliens** sont implantés sur les points hauts de la plaine depuis 2005 : les parcs éoliens d'Oupia, de Pouzols, du Cers et de Néviau. **Les éoliennes sont ainsi surélevées et révélées dans le paysage par leur position en hauteur, et perceptibles depuis de multiples points de vues lointains**.



Ambiances paysagères



2- Depuis la D24, le rideau d'éoliennes formé par le parc éolien de Névia s'oppose à la linéarité de la perspective portée par le vignoble

Des villages et des routes en bas de plaine en faveur de perspectives lointaines portant sur les crêtes et les reliefs

Le sillon du narbonnais est caractérisé par de grandes lignes droites routières. L'ondulation de la plaine rend très changeantes les vues en déplacement et complexifie l'appréciation des hauteurs des reliefs : parfois vus en totalité, parfois seule la ligne de crête émerge de la plaine.

De nombreuses villes sont réparties de façon très dense dans le paysage et témoignent d'une vie active et d'une pression urbaine croissante, plus sûrement autour de Narbonne, ville emblématique du département.

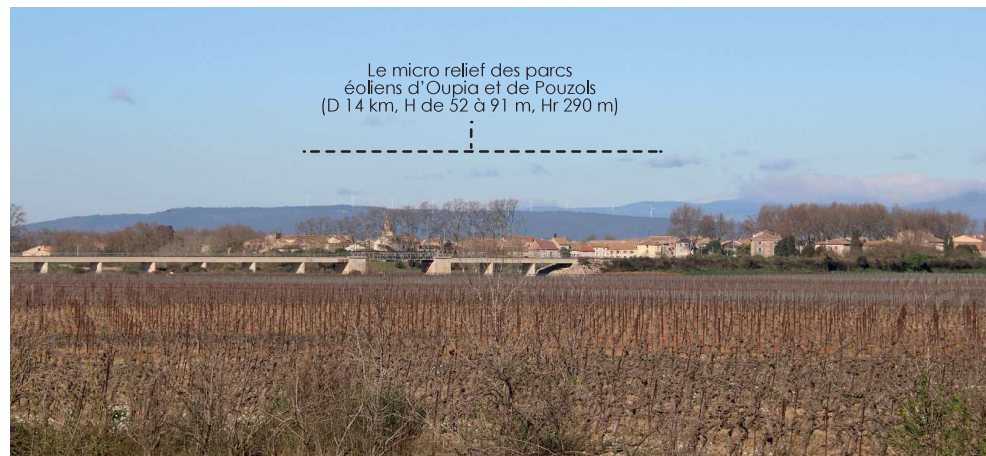


4- Les cultures de l'étang asséché de Marseillette

Un maillage viticole omniprésent

Plus des trois quarts du territoire est couvert de vignes. Le relief, plutôt plat, est souligné par le vignoble qui laisse voir des paysages lointains depuis les routes.

Quelques poches maraîchères subsistent au nord de Narbonne comme l'étang asséché de Marseillette qui offre une belle diversité de cultures (riz, vignes, arbres fruitiers, maraîchage) et présente un réseau de canaux souligné par les haies de cyprès et de peupliers qui le quadrillent.



3- Sallèles d'Aude dans son environnement de plaine viticole avec les parcs éoliens d'Oupia et de Pouzols en arrière-plan

Le canal du Midi et Narbonne au centre du paysage

Le canal du Midi, bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, défile dans tout le sillon audois parallèlement à l'Aude. Ce filaire unique s'inscrit dans l'épaisseur des paysages de la plaine. Il serpente ou s'épaule sur de petits reliefs offrant de lointaines perspectives sur les paysages écriés de

cet ouvrage d'envergure aujourd'hui déshabillé de son cortège végétal en raison de l'abattage progressif des platanes remplacés par de jeunes plants. Les villes et villages traversés par le canal du Midi forment un chapelet patrimonial et culturel au rayonnement international. C'est pour sa quiétude, ses paysages hors du temps et sa lenteur apaisante que le canal permettant à l'Atlantique à la Méditerranée de se rejoindre est si prisé des touristes.



5- A Paraza, le canal du Midi épaulé sur un léger relief bénéficie de perspectives en balcon sur la plaine qui s'ouvre au sud donnant à voir au loin plusieurs parcs éoliens

Contexte éolien

Un paysage marqué par une quantité importante de parcs éoliens

Le sillon du narbonnais est **un lieu notoire pour sa quantité importante de parcs éoliens**, avec une croissance particulièrement active depuis 2005.

En 2005, une zone de densification et une de création ont été définies autour des communes du Lézignanais.

Avant 2005, 24 éoliennes étaient présentes distribuées entre le parc du **Cers** (10 éoliennes de 70 m en limite ouest de la zone) et le parc éolien de **Névian** (21 éoliennes de 70 m).

En 15 ans, la densification des parcs éoliens s'est opérée avec 32 éoliennes installées en plusieurs lots au nombre et gabarits d'éoliennes forts disparates :

- en 2007, le parc de **Fond de Plaine 1** (4 éoliennes de 90 m)
- en 2010, le parc de **Luc-sur-Orbieu** (6

éoliennes de 90 m)

- en 2011, le parc de **Cruscades** (5 éoliennes de 92,5 m)

- en 2012, le parc de **Canet** (5 éoliennes de 93,5 m)

- en 2014, le parc de **Conilhac-Corbières** (4 éoliennes de 93,5 m), dans la continuité du parc du Cers et le parc de **Fond de Paine 2** (2 éoliennes de 99,5 m)

- en 2017 s'ajoute le parc de **Cruscades-Villedaigne-Ornaisons** (8 éoliennes de 92,5 m)

Trois projets ont été refusés dans la zone de densification : les **Agals** (2015 5 éoliennes de 93,25 m), la **Plagne** (2019 5 éoliennes de 93,5 m) et **Canet 2** (2019, 6 éoliennes de 93,5 m) en limite sud de la zone, proche du canal du Midi, à proximité d'autres parcs éoliens avec un risque de saturation visuelle.

Actuellement, 4 projets sont en cours d'instruction : les **Pigeonniers** (5 éoliennes de 125 m), **Cruscades-et-Canet** (6 éoliennes) et **Grazas** (6 éoliennes de 99,5 m).

En dehors de cette zone de création et de densification, le parc de **Pouzols** (6 éoliennes de 75 et 91 m), à la frontière du département de l'Hérault, fait face au parc d'**Oupia** (9 éoliennes de 52 m) déjà présent en 2005.

Dans le même secteur, les 5 éoliennes autorisées de **Sainte-Valière** et les 3 machines de **Cuxac** devraient être construites prochainement. Les projets s'inscrivent dans des aires de respiration visuelle entre les parcs éoliens existants. Les éoliennes de Sainte-Valière vont venir s'inscrire dans un continuum de parcs visibles depuis le canal du Midi.

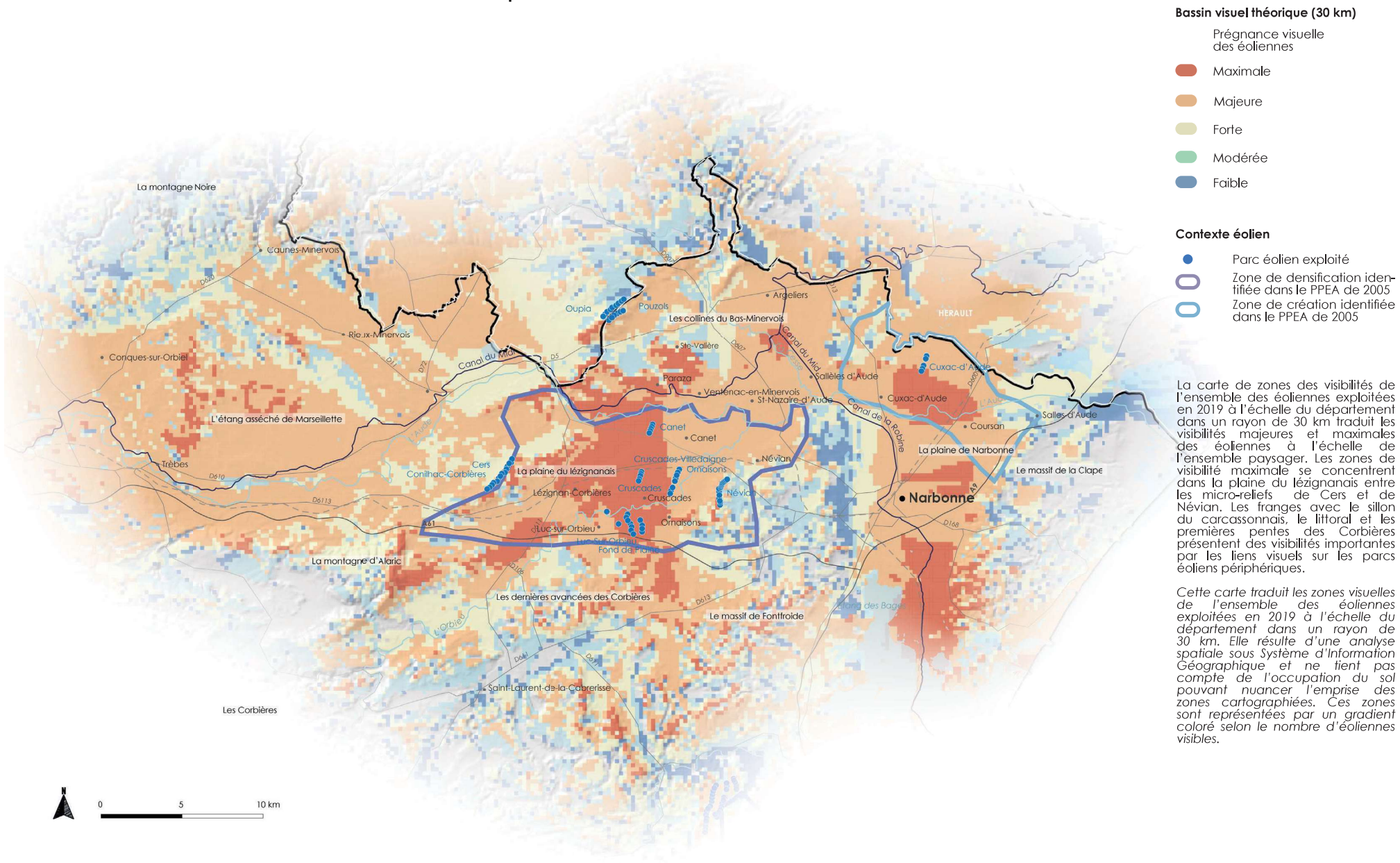
Les parcs éoliens présents témoignent de logiques individuelles de projet sans équilibre. Les implantations sont parfois alignées, parfois groupées, soulignant les hauteurs des reliefs ou en plaine.

La **diversité des formes d'implantation** des parcs démontre une absence de coordination et de programmation, **interrogent sur la capacité du paysage à accueillir de nouveaux projets éoliens, d'autant plus si on poursuit la politique du coup par coup. Des réparations et des recompositions sont nécessaires pour construire un paysage éolien cohérent à l'échelle du sillon**



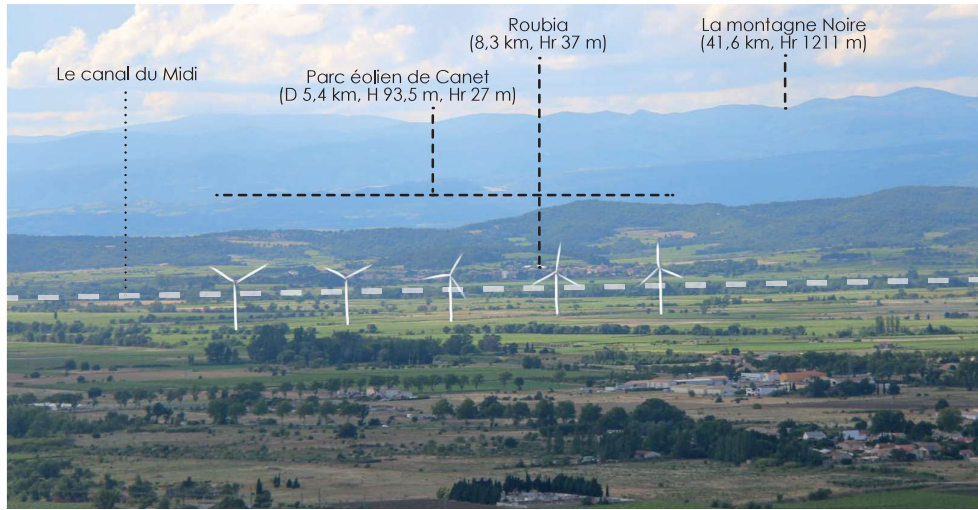
6- Depuis la table d'orientation du massif de la Clape, les parcs éoliens de Névian, d'Oupia, de Pouzols et de Cuxac-d'Aude s'inscrivent dans le grand panorama de Narbonne et sa cathédrale

Zones de visibilité de l'ensemble des éoliennes du département



Contexte éolien

Parcs éoliens de Canet et de Cuxac d'Aude



9 et 10- Depuis le relief de Néviau (photo de gauche) et depuis Périès (photo de droite), les parcs éoliens de Canet et de Cuxac-d'Aude émergent des grandes plaines viticoles environnantes où seuls les massifs cadrant l'ensemble paysager et les lignes haute tension sont visibles

Les parcs éoliens de Canet et de Cuxac-d'Aude sont implantés dans la plaine de l'Aude. Ils sont cependant éloignés l'un de l'autre (17 km à vol d'oiseau). Les éoliennes des deux parcs présentent des gabarits identiques.

Les éoliennes des deux parcs sont visibles depuis le canal du Midi par leur proximité avec l'ouvrage, 2 km pour le parc éolien de Canet et 6 km pour le parc éolien de Cuxac-d'Aude.

Le parc éolien de Cuxac d'Aude est implanté dans la zone de préservation du canal du Midi. Il fait l'objet d'un nouveau projet d'implantation lui aussi envisagé dans la zone de préservation du canal du Midi.

Le parc éolien de Canet a fait l'objet d'un projet d'extension visant l'implantation de 6 éoliennes dans le prolongement nord du premier alignement, rapprochant ainsi

les éoliennes du canal du Midi. Le projet d'extension de Canet 2 a été refusé en 2014 en raison de :

- la situation du projet dans les franges paysagères du canal du Midi (bien UNESCO), avec des vues depuis le canal,
- l'occupation de la partie nord par un seul parc éolien de faible importance (Canet 1) et comporte des qualités paysagères (juxtaposition agriculture et viticulture, plaines viticoles, panoramas depuis des villages, espaces naturels et cours d'eau),
- du risque d'effet de barrière visuelle, en s'ajoutant dans la continuité de Canet 1.

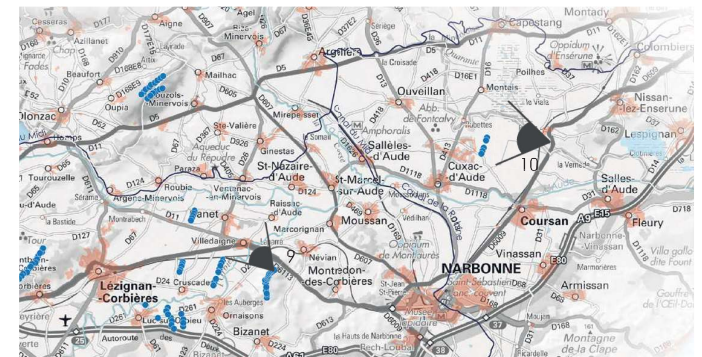
Pour une bonne gestion des paysages du département audois vis-à-vis de l'éolien, le parc éolien de Canet pourrait mériter une densification vers le sud avec une enclave en bordure de zone de préservation du canal du Midi pour éviter l'éparpillement, assurer des espaces de respiration, éviter la covisibilité avec l'abbaye de Foncalvi et des vues depuis la collégiale de Capestang.

Parc éolien de Canet

Mise en service : 2012
Puissance : 11,5 MW
Nombre d'éoliennes : 5
Hauteur totale : 93,5 m
Développeur : Compagnie du Vent

Parc éolien de Cuxac-d'Aude

Mise en service : 2018
Puissance : 11,5 MW
Nombre d'éoliennes : 5
Hauteur totale : 100 m
Développeur : Quadran



Contexte éolien

Parcs éoliens de Cruscades, de Cruscades-Villedaigne-Ornaisons, de Luc-Sur-Orbieu, de Fond de Plaine



7- En plein cœur de la vaste plaine du lézignanais, les cinq parcs éoliens sont présents sur plusieurs champs visuels, accrochant fortement le regard jusqu'à saturer la perspective

Les quatre parcs éoliens de Cruscades, de Cruscades-Villedaigne-Ornaisons, de Luc-Sur-Orbieu, de Fond de Plaine occupent le centre de l'ensemble paysager et se distinguent par leur densité, le nombre important d'éoliennes et leur forte proximité les uns par rapport aux autres.

Les quatre parcs éoliens sont particulièrement visibles depuis l'axe routier principal du département, l'autoroute A61. Leur présence est accentuée par les parcs éolien de Cers, Cornilhac-Corbières et Névian qui les surplombent. Si ces derniers ne sont pas renouvelés et que l'on évite toute autre implantation sur les hauteurs, les éoliennes de la plaine du lézignanais seront mieux intégrées. **L'hétérogénéité des implantations, des formes, des alignements d'éoliennes et des signalements lumineux nocturnes rend très difficile l'intégration des éoliennes dans le paysage rapproché (saturation des vues depuis les lieux de vie, profusion et confusion des parcs éoliens...) et dans le paysage éloigné (effet de surplomb, obstruction des perspectives par un effet rideau des éoliennes...).** Malgré l'arrivée progressive dans le temps des cinq parcs éoliens, **aucune harmonie de composition n'a guidé les implantations.**

Parc éolien de Cruscades-Villedaigne-Ornaisons

Mise en service : 2012 et 2017
Puissance : 18,4 MW
Nombre d'éoliennes : 8
Hauteur totale : 92,5 m
Développeur : Saméole

Parc éolien de Luc-sur-Orbieu

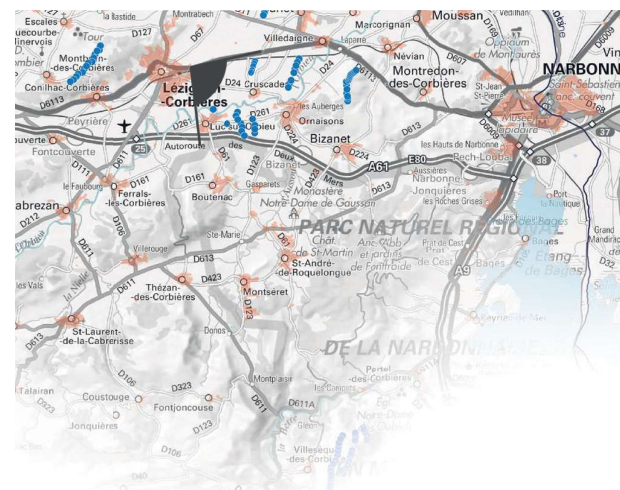
Mise en service : 2010
Puissance : 12 MW
Nombre d'éoliennes : 6
Hauteur totale : 90 m
Développeur : EDF Énergies Nouvelles

Parc éolien de Fond de Plaine 1-2

Mise en service : 2007 et 2014
Puissance : 15,5 MW
Nombre d'éoliennes : 6
Hauteur totale : 90 et 99,5 m
Développeur : EDF Énergies Nouvelles

Parc éolien de Cruscades

Mise en service : 2011
Puissance : 11,5 MW
Nombre d'éoliennes : 5
Hauteur totale : 92,5 m
Développeur : La Compagnie du Vent



Contexte éolien

Parcs éoliens de Pouzols et d'Oupia



8- Depuis la grande ligne droite de la D5, les deux parcs éoliens de Pouzols et d'Oupia semblent ne faire qu'un et marquent de façon forte la limite avec le département de l'Hérault

Le parc éolien d'Oupia se situe dans le département de l'Hérault alors que celui de Pouzols est dans l'Aude.

Ces deux parcs fonctionnent visuellement ensemble de par leur proximité, leur gabarit homogène et leur implantation en lignes parallèles. Leur visibilité est grande et porte loin jusqu'au massif de la Clape à l'entrée du département et dès l'aval de Marseillette en arrivant par l'est dans la plaine.

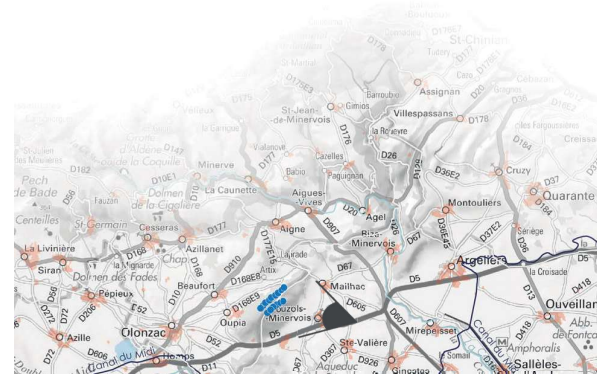
L'implantation des éoliennes en couronne sur une colline résonne dans le paysage de plaine en contrebas, de jour comme de nuit. Le clignotement nocturne n'est pas synchronisé avec les autres parcs éoliens à proximité, ce qui perturbe leur cohérence.

Parc éolien de Pouzols

Mise en service : 2013
Puissance : 5,1 MW
Nombre d'éoliennes : 6
Hauteur totale : 75 et 91 m
Développeur : EDF Énergies Nouvelles

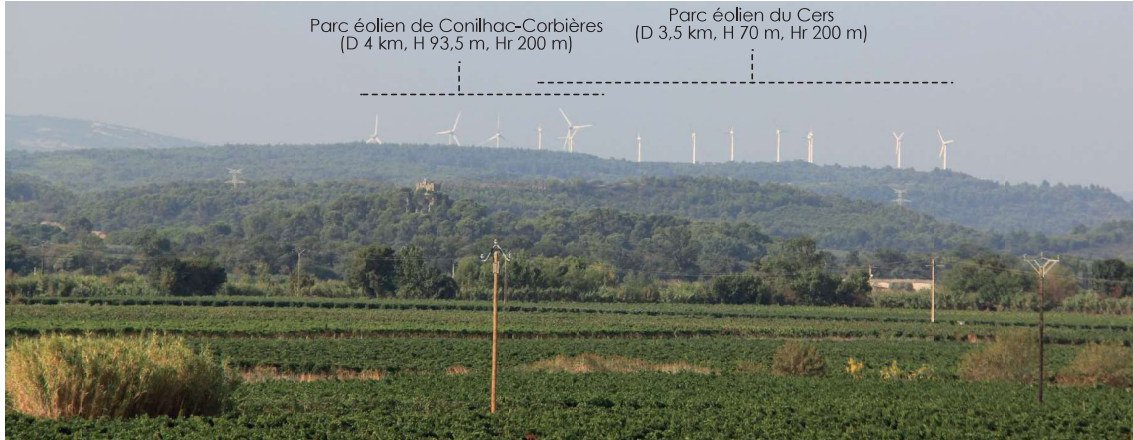
Parc éolien d'Oupia

Mise en service : 2003 et 2004
Puissance : 8,1 MW
Nombre d'éoliennes : 9
Hauteur totale : 52 m
Développeur : EDF Énergies Nouvelles



Contexte éolien

Parcs éoliens du Cers, Conilhac-Corbières et de Névian



11- Depuis la D611 en sortant de Lézignan-Corbières, les deux parcs éoliens implantés sur le relief du plateau de Saint-Jaume dominent la plaine

Les deux parcs éoliens du Cers et de Conilhac-Corbières fonctionnent visuellement ensemble de par leur proximité. Ils sont implantés sur un relief fermant la plaine du lézignanais. Ce relief dessine également le bassin visuel de la zone de préservation du canal du Midi dans lequel les deux parcs ont été implantés.

La position surélevée des 14 éoliennes surplombe les perspectives, présente des rapports d'échelle confus entre les deux parcs et le relief en raison de la différence de hauteur des éoliennes qui brouille la lecture du paysage. Ces parcs sont visibles depuis le cœur de plaine, à l'ouest dès l'aval de Marsaillette et à l'est dès Bizanet.

Le projet de la Plagne à proximité des deux parcs a été récemment refusé (fin 2019).

Comme un écho sur le côté est de la plaine du lézignanais, les éoliennes de Névian se positionnent sur un relief et surplombent les autres machines 130 mètres plus bas, dans la plaine du lézignanais. Pour une bonne gestion des paysages identitaires du département de l'Aude vis-à-vis de l'éolien, les parcs éoliens de Cers, de Conilhac-

Corbières et de Névian ne devraient pas faire l'objet d'un renouvellement en fin de vie.

D'une manière générale, au sein de cet ensemble paysager, les nouvelles implantations doivent être proscrites sur les petites collines et les petits reliefs.

Parc éolien du Cers

Mise en service : 2003 et 2004

Puissance : 7,5 MW

Nombre d'éoliennes : 10

Hauteur totale : 70 m

Développeur : Poweo

Parc éolien de Conilhac-Corbières

Mise en service : 2014

Puissance : 9,2 MW

Nombre d'éoliennes : 4

Hauteur totale : 93,5 m

Développeur : EDF Énergies Nouvelles

Parc éolien de Névian 1- 2- 3

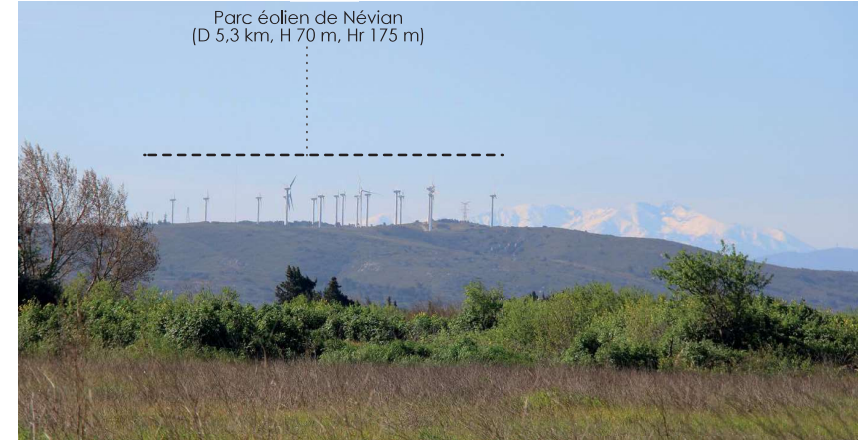
Mise en service : 2001 à 2008

Puissance : 15,8 MW

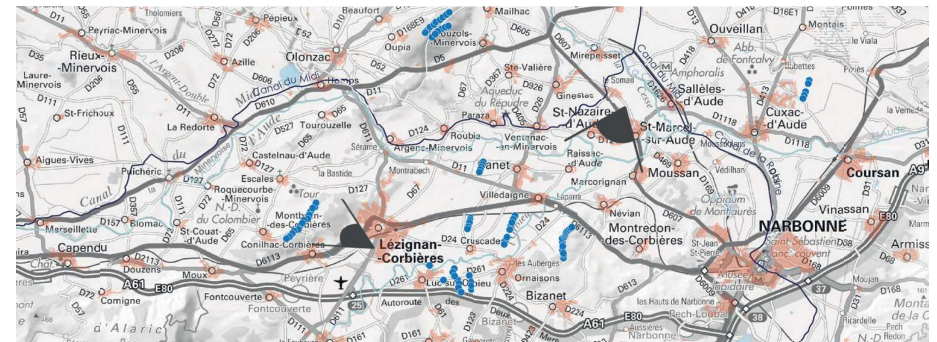
Nombre d'éoliennes : 21

Hauteur totale : 70 m

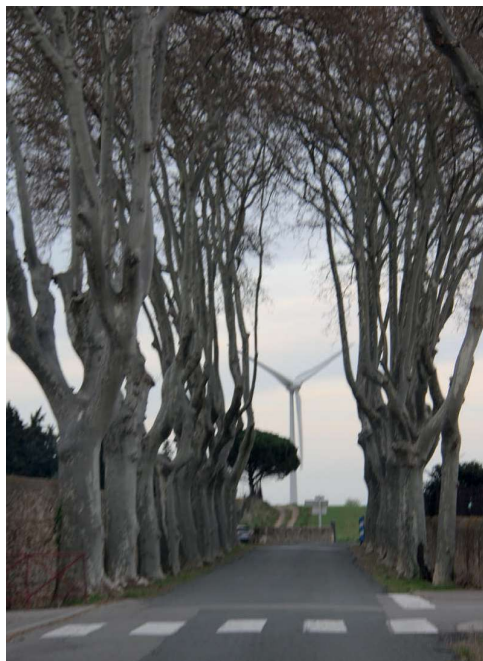
Développeur : La Compagnie du Vent



12- Depuis la D607, le parc éolien de Névian repose sur un relief face à la plaine du lézignanais



Composantes paysagères

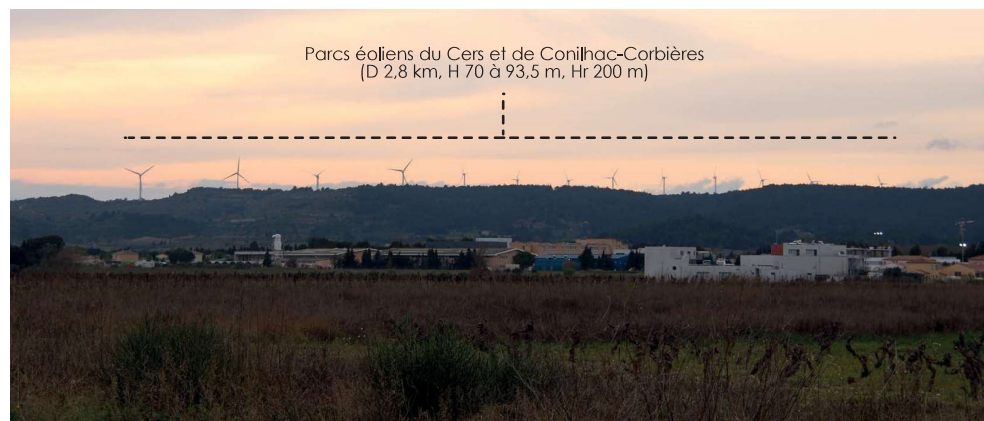


12- En sortant de Luc-sur-Orbieu, l'éolienne (D 856 m, H 90 m) s'inscrit dans la perspective de l'allée de platanes qui la cadrent. La perspective met en scène l'éolienne qui se détache de façon imposante

Une grande proximité des éoliennes avec les villes et villages

Autour de l'imposante ville de Narbonne se déploie une multitude de villes et villages d'étendue variable disséminée dans la plaine. De nombreux bourgs et espaces résidentiels, séparés de 2 ou 3 kilomètres, jalonnent les axes routiers et témoignent par leur couronne pavillonnaire d'une forte pression urbaine.

C'est avec une grande proximité que s'introduisent **les éoliennes aux portes des communes** (Luc-sur-Orbieu, Cruscades, Cuxac-d'Aude...). **Dans la plaine du lézignanais, les parcs éoliens alternent avec les villages. Il en résulte une banalisation du paysage par une confusion des rattachements entre villages et parcs éoliens. Par leur proximité, les éoliennes vont jusqu'à fermer les perspectives depuis les zones résidentielles.**



13- Les éoliennes du parc du Cers et de Conilhac-Corbrières écrasent la lecture du relief et dominent la silhouette de Lézignan-Corbrières

Une prépondérance de paysage viticole affecté par les éoliennes

La présence majoritaire de la viticulture ouvre le paysage et porte loin les perspectives.

Dans ce système agricole dominé par une strate arbustive basse, les éoliennes paraissent démesurées. Les rapports d'échelles traduisent des écarts importants entre la hauteur des vignes et celle des éoliennes. Seuls les pylônes des lignes haute tension équilibrent les perspectives avec les éoliennes en s'imposant dans un paysage majoritairement agricole.



14- Depuis la D1118, les éoliennes de Cuxac-d'Aude s'imposent dans l'étendue du vignoble

Des infrastructures routières jalonnées par les éoliennes

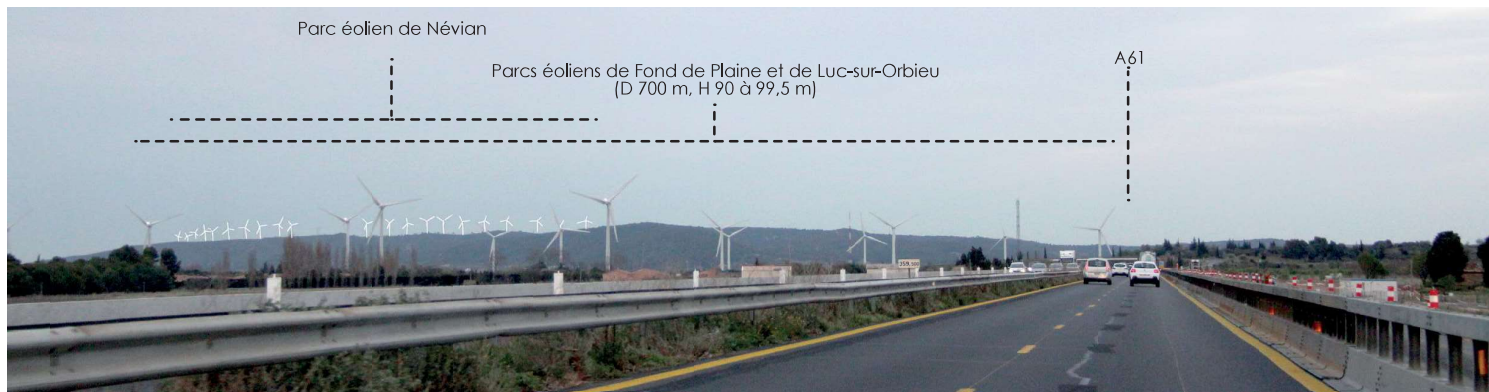
Un **épais réseau routier**, dont l'A61 et l'A9, ainsi que **la voie ferrée** traversent l'ensemble paysager d'est en ouest et du nord au sud dans l'axe du littoral. **Ces grands axes sont ponctués par les parcs éoliens qui ont une fonction de marqueur paysager.**

Axe majeur de déplacement, l'autoroute A61 offre des vues immédiates sur les éoliennes.

La densité et la proximité des éoliennes avec l'autoroute n'échappent pas aux regards des automobilistes. Les parcs éoliens jalonnent la ligne droite de l'A61. Les vues se succèdent avec une présence récurrente et confuse des éoliennes dans le paysage. La diversité dans les implantations des éoliennes ne joue pas en faveur de la cohérence d'un paysage contemporain marqué par l'éolien. La vitesse de perception génère des appréciations brèves où le sentiment de désordre domine par des implantations et des gabarits pluriels sans réponse les uns par rapport aux autres. Ce paysage éolien va jusqu'à traduire un défaut d'organisation, une absence de principes directeurs.

Dans ce paysage traversé par les infrastructures routières à grande vitesse, une absence d'homogénéité entre les contextes d'implantation des éoliennes déstabilise le regard et brouille l'image que la mémoire retient.

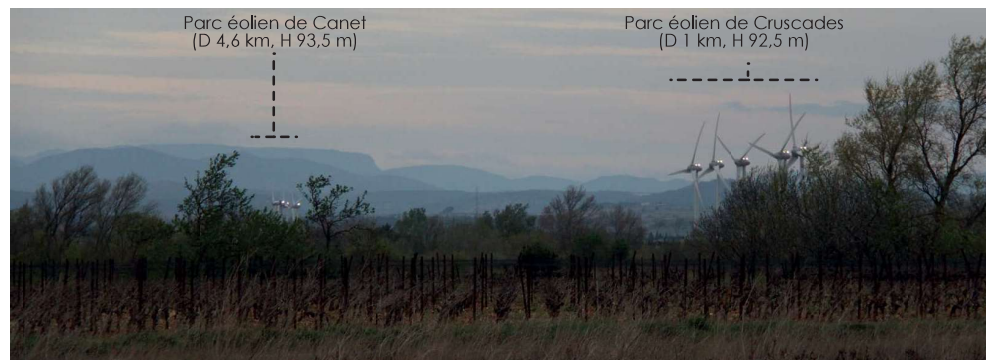
Une concentration d'éolienne le long de l'axe autoroutier nord est possible sous réserve d'une recomposition et d'une exclusion d'éoliennes sur les collines et petits reliefs afin de maintenir l'attrait patrimonial et paysager majeur du département et d'affirmer un paysage cohérent.



15- Depuis l'A61, le parc éolien de Luc-sur-Orbieu vient jouter les automobilistes et s'imposer devant les autres éléments du paysage (vignes, massifs)

Une présence nocturne affirmée

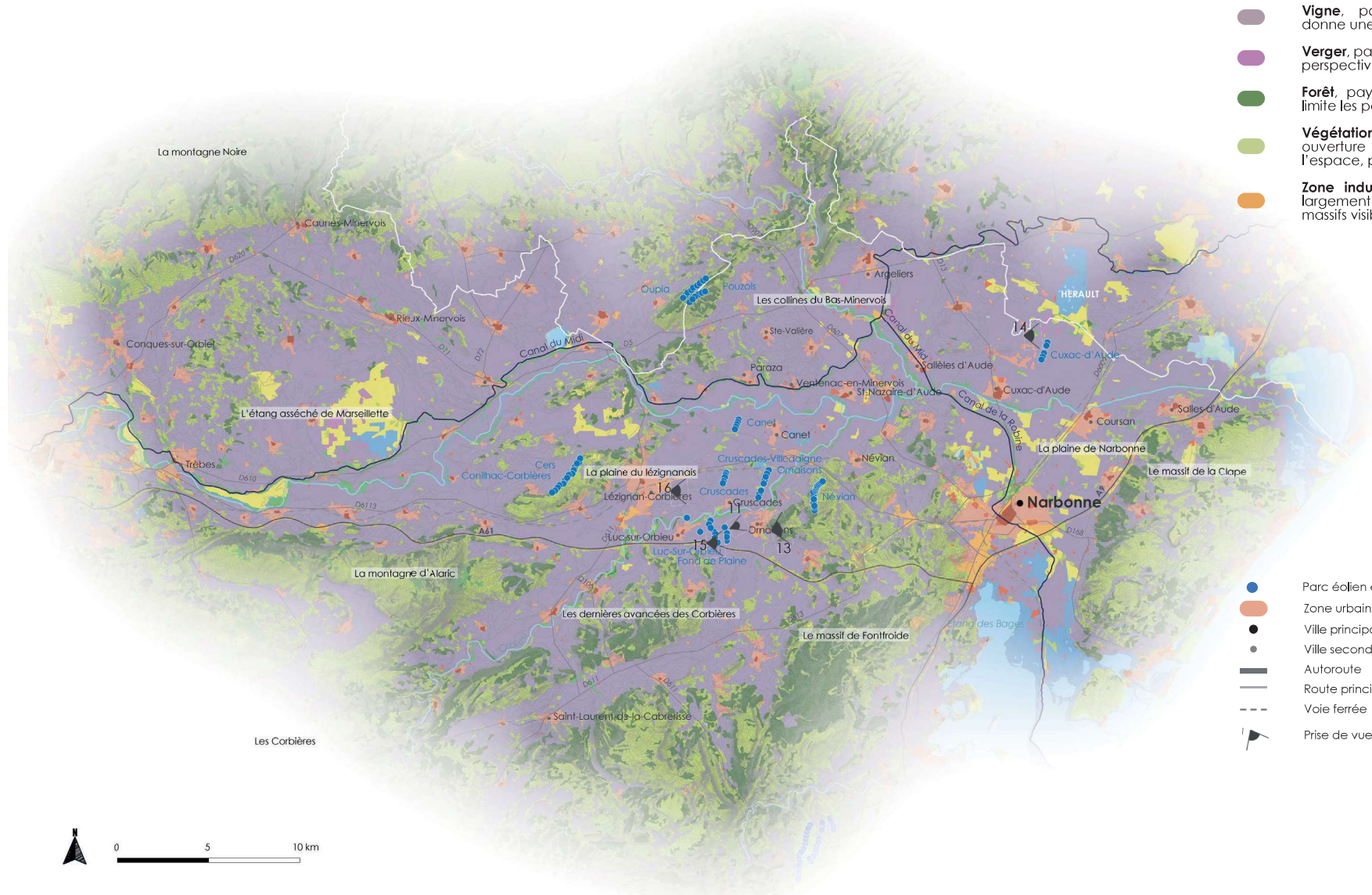
L'obligation de signaler les éoliennes par un clignotement nocturne marque de manière continue la présence des éoliennes dans le paysage. Le rythme des clignotements nocturnes diffère d'un parc à un autre. La répétition des lumières et la diversité des rythmes perturbent le calme de la nuit. Ces clignotements sont à l'image d'infrastructures marquantes dans le paysage comme les aéroports ou les pylônes de ligne très haute tension. **La quiétude du paysage nocturne disparaît par le clignotement incessant et décalé des éoliennes.**



16- De nuit, les clignotements des éoliennes marquent toujours leur présence et peuvent s'avérer gênant pour le quotidien des habitants à proximité

Occupation du sol

- **Mixité agricole** (vigne, maraîchage...), paysage ouvert et lumineux aux perspectives lointaines
- **Vigne**, paysage ouvert, rectiligne qui donne une bonne lecture du relief
- **Verger**, paysage cloisonné et lumineux, aux perspectives rapprochées
- **Forêt**, paysage fermé, frais et touffu qui limite les perspectives
- **Végétation arbustive**, paysage alternant ouverture des vues et fermeture de l'espace, plutôt lumineux
- **Zone industrielle**, paysage anthropisé et largement ouvert composé de bâtiments massifs visibles parfois de loin



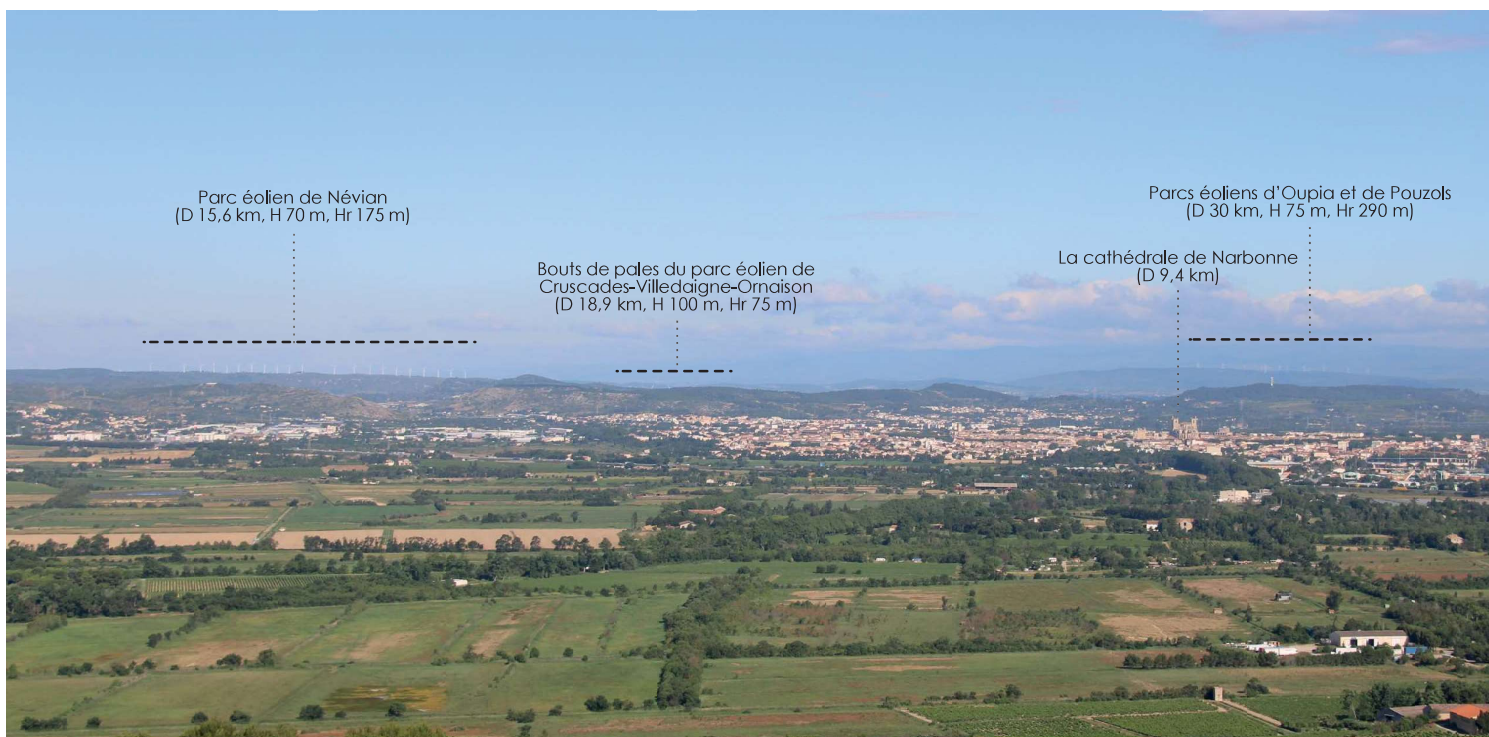
- Parc éolien exploité
- Zone urbaine
- Ville principale
- Ville secondaire
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée
- ▲ Prise de vue



Valeurs et protections patrimoniales

Le rayonnement de Narbonne dans le grand paysage

La ville de **Narbonne** rayonne dans le paysage de plaine du sillon. La ville résonne par son site et sa situation chargés d'histoire. Traversée par la Via Domitia et le canal de la Robine, la ville bénéficie d'un riche patrimoine culturel qui participe à son attractivité. Première ville du département, Narbonne est marquée par un étalement urbain au centre duquel domine la silhouette imposante de sa cathédrale. Ce repère minéral fonctionne comme un signal dans le grand paysage. La cathédrale annonce la ville notamment depuis l'autoroute A9 et la porte nord du département. D'autres éléments paysagers participent à sa prestance comme le massif de la Clape à l'est. Son patrimoine paysager (site classé) et sa large enveloppe visuelle en fond un lieu à préserver. **Un projet de parc éolien actuellement en instruction dans les Corbières (Pech de Labade) se place dans le périmètre rapproché de Narbonne et pourrait déséquilibrer la hiérarchie des motifs paysagers** concentrés sur Narbonne et sa cathédrale.

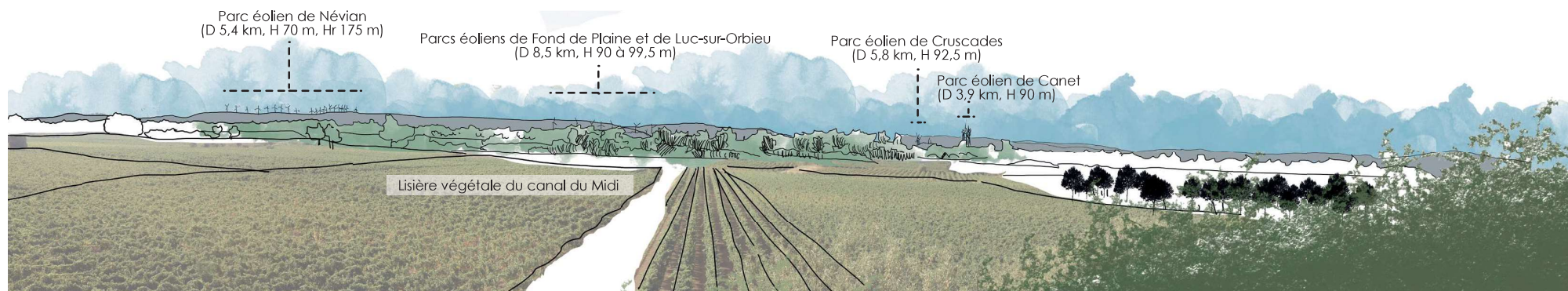


17- Depuis le massif de la Clape, la silhouette minérale de Narbonne portée par sa cathédrale s'impose dans le grand paysage de la plaine. Même si les parcs éoliens sur les hauteurs apparaissent infiniment petits au loin, ils accrochent le regard



18- Depuis Périès, sur la D6009, les parcs éoliens du nord du Lézignonais, de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi, sont en covisibilité avec Narbonne et sa cathédrale

Valeurs et protections patrimoniales



19- Depuis Ventenac-en-Minervois, le canal du Midi est en concurrence visuelle avec les parcs éoliens du lézignanais

Les franges sensibles du canal du Midi

Le canal du Midi traverse le sillon du narbonnais d'est en ouest. Le canal du Midi forme un ensemble patrimonial unique en reliant les villes et villages situés au cœur du département de l'Aude. Le classement des paysages écrins du canal du Midi en septembre 2017 vient reconnaître leur caractère identitaire et indissociable de l'ouvrage lui-même. Le canal du Midi traverse des paysages d'exception et participe en retour à la singularité de chaque séquence paysagère qu'il parcourt.

Le parcours du canal d Midi dans le sillon du narbonnais présente un caractère unique avec un passage épaulé sur les micro-reliefs qui dessinent le nord de la plaine. Cette position légèrement surélevée offre des vues en balcon sur l'ensemble du sillon du narbonnais.

En retour, les alignements d'arbres, les ruptures de pentes, les silhouettes linéaires des villages sont des témoins de l'histoire des lieux qui organisent le paysage depuis le XVII^e siècle.

Le canal du Midi bénéficie d'une distance avec les grands axes de circulation. Le périmètre du site classé des paysages des abords du canal, et l'identification d'une zone sensible et d'une zone d'influence

en 2007, qui s'étale au delà du périmètre des paysages classés protègent l'écrin de ce patrimoine mondial. Malgré cela, ces périmètres n'ont pas été conçus pour gérer les parcs éoliens contemporains dont les mâts dépassent fréquemment les 120 m. L'exclusion ou à minima le recul de grands ouvrages n'est pas lié à une appréciation esthétique ou au refus d'une confrontation entre deux architectures d'époques différentes. L'argumentaire repose sur l'incompatibilité d'échelle de ces grands ouvrages avec le paysage souvent très intimiste du canal du Midi et son système d'alimentation, et le risque connu de porter atteinte au bien patrimonial.

Cependant, **des parcs éoliens** (en service, en attente de construction ou en instruction) comme Canet, Cuxac d'Aude ou Sainte-Valière viennent jouter physiquement et visuellement cet ingénieux filet d'eau au rayonnement international.

La proximité entre les éoliennes et le canal du Midi interroge sur la cohérence et l'équilibre des composantes paysagères. Les éoliennes renvoient une image contemporaine à proximité d'un ouvrage historique et culturel majeur sur le plan économique.

Tant que les projets de parcs seront proposés au coup par coup, sans cohérence les uns avec les autres, et sans recherche qualitative en termes d'intégration, leur présence visuelle ne sera pas harmonieuse avec les composantes paysagères et risquera à terme de remettre en cause

l'inscription du canal du Midi sur la liste du patrimoine mondial.

L'influence visuelle des éoliennes sur le canal du Midi est à éviter de manière à préserver l'esprit des lieux qui fonde la singularité du site et participe à son attractivité économique et touristique.



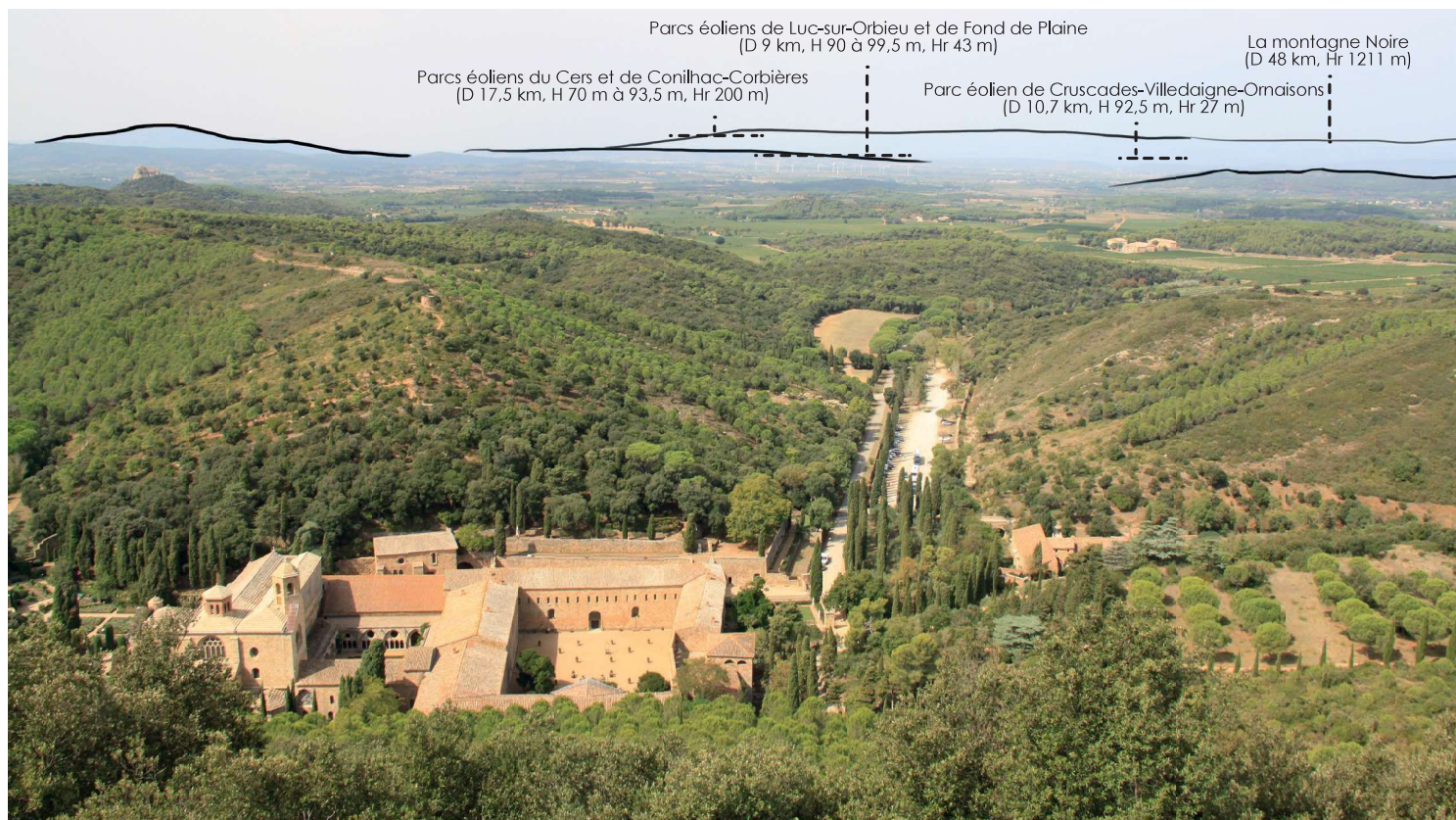
20- Les passages en balcon du canal du Midi épaulé sur les micro-reliefs en limite nord du sillon du narbonnais offrent des vues sur le grand paysage

Valeurs et protections patrimoniales

Des reconnaissances et protections patrimoniales fragilisées par la profusion de parcs éoliens

Le sillon du narbonnais est un paysage riche par son patrimoine bâti qui traduit l'histoire des lieux. **La cathédrale de Narbonne, l'abbaye de Fontfroide, l'oppidum d'Ensérune (en limite départementale), l'abbaye de Foncalvy** et le chapelet d'éléments protégés au titre du patrimoine le long du canal du Midi évoluent dans des écrans paysagers de plus en plus fragilisés par la profusion des parcs éoliens. Ce patrimoine culturel peut difficilement se dissocier de l'empreinte des éoliennes. Les parcs éoliens sont visibles avec une intensité variable dans le large écran visuel de chacun de ces monuments historiques. **La prégnance visuelle des éoliennes dans les grands panoramas peut marquer les esprits tant il est difficile de s'en détacher.** La covisibilité entre le monument historique et le parc éolien renvoie une image culturellement différente. **Dans le cas du sillon du narbonnais, la profusion des parcs éoliens semble nier le rayonnement paysager des éléments patrimoniaux** pourtant recherchés pour leur cadre préservé.

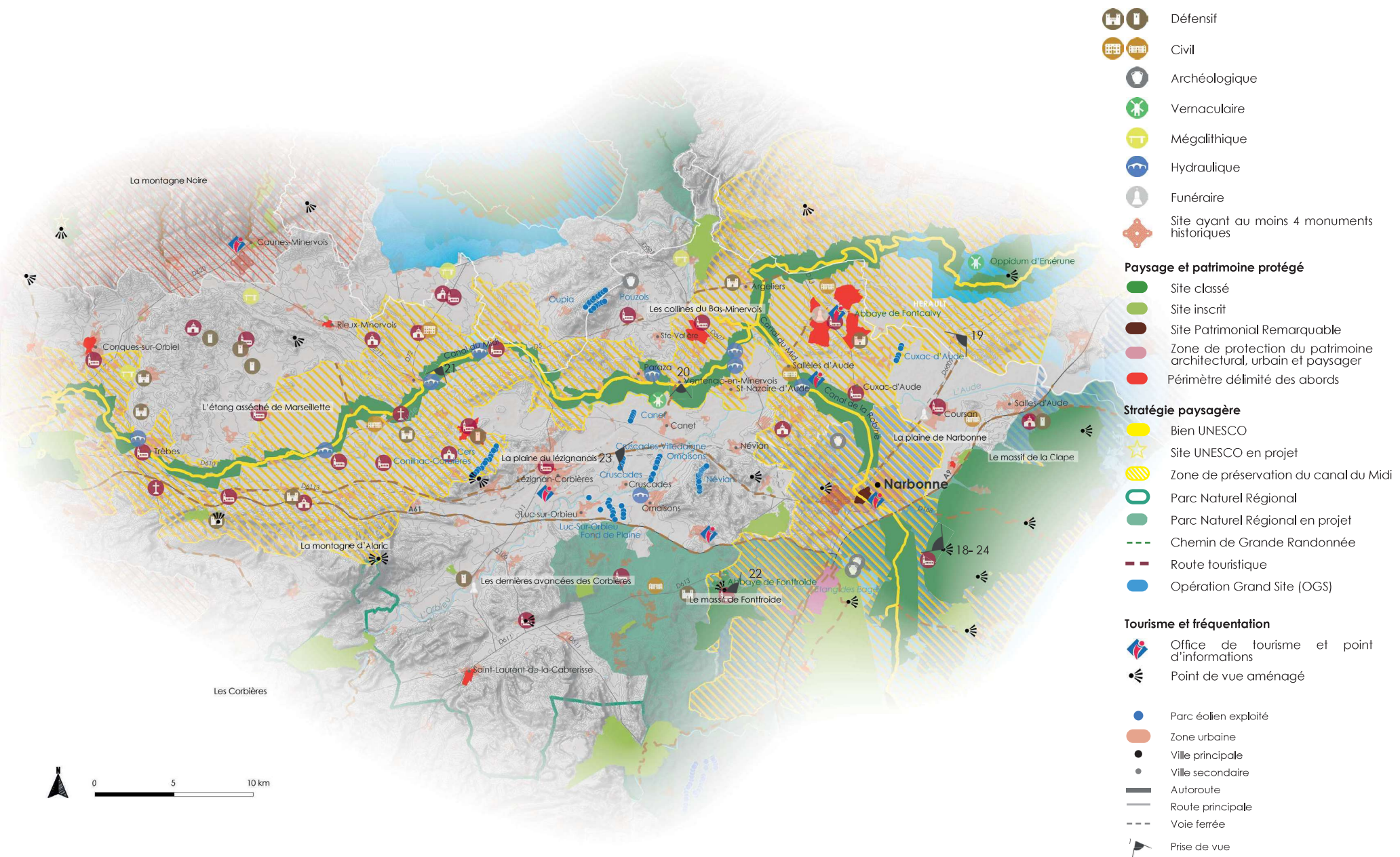
L'ensemble paysager du sillon du narbonnais s'inscrit également en limite de plusieurs périmètres protégés (loi montagne, loi littoral, site classé du massif de la Clape) ou démarches de reconnaissance (PNR de la Narbonnaise, opération grand site de la cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian) influencés visuellement par la densité de parcs éoliens.



21- L'écran visuel du panorama perçu depuis la croix qui surplombe l'abbaye de Fontfroide (monument historique classé et site classé) porte jusque sur les éoliennes de la plaine du lézignanais. Le point de vue place dans un même champ visuel ce patrimoine du XIIe siècle et les parcs éoliens

Les hauteurs de l'abbaye de Fontfroide, monument historique classé et site classé situé en périphérie sud de l'ensemble paysager, offrent des vues remarquables sur le sillon du narbonnais. Ce belvédère constitue un panorama majeur du département dont la qualité est fragilisée par les éoliennes.

Reconnaitances patrimoniales et protections paysagères



Panoramas et perceptions

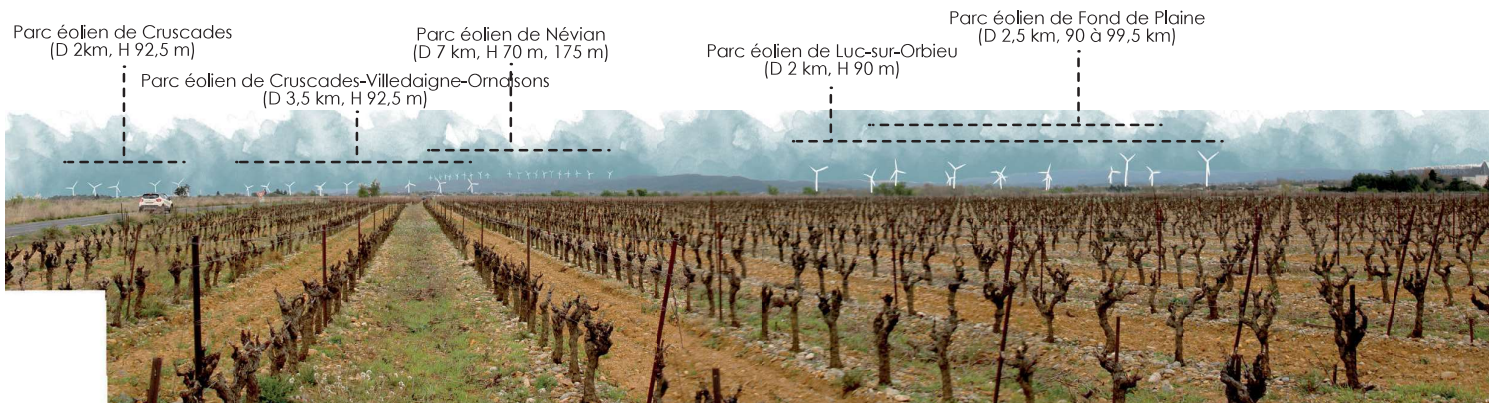
De grandes ouvertures visuelles imprégnées par l'hétérogénéité des parcs éoliens

Les axes routiers principaux sont en constante influence des parcs éoliens. Certains les côtoient de loin (D607, D609, A9), d'autres de façon rapprochée jusqu'au pied des mâts (A61, D6113, D610).

Dans leurs différentes perceptions, **les parcs éoliens de l'ensemble paysager occupent avec constance les champs de vision.**

Au cœur du lézignanais, il est difficile de trouver des aires de respiration visuelle en raison de la forte densité des parcs éoliens et de leur disparité. En ce sens, il est difficile de garder une image mentale fluide et cohérente du paysage.

En périphérie du sillon du narbonnais, les reliefs périphériques au nord et au sud (dernière avancée des Corbières, montagne d'Alaric, montagne Noire, massif de la Clape...) atténuent la présence des éoliennes dans le champ visuel. **Les panoramas lointains qu'offre la plaine participent au sentiment de dilution des éoliennes dans le grand paysage.**



22- Depuis Lézignan-Corbières, sur la D24, le paysage viticole prédominé par les parcs éoliens de Névian, de Cruscades et de Luc-sur-Orbieu. Les éoliennes se positionnent en butée des rangs de vignes et perturbent la perception d'ensemble

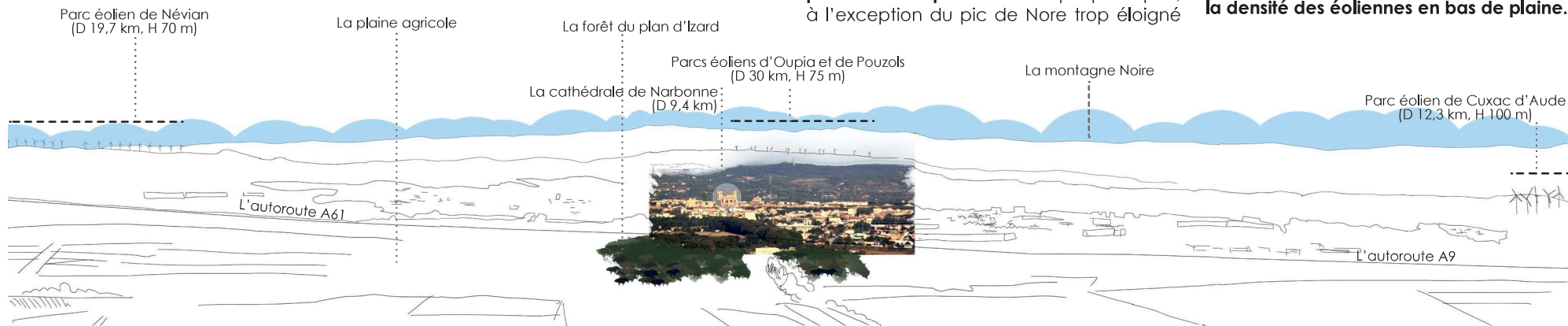
Une visibilité des parcs éoliens qui affecte les autres ensembles paysagers

Alors que la présence des éoliennes se fait ressentir dans tout l'ensemble paysager du sillon du narbonnais, le massif de la Clape et la montagne d'Alaric situées en périphérie ont des vues plongeantes sur le sillon du narbonnais et les parcs éoliens qui le composent.

C'est donc **depuis l'extérieur du sillon du narbonnais que les alignements et les implantations d'éoliennes marquent les panoramas depuis des reliefs périphériques**, à l'exception du pic de Nore trop éloigné

de la plaine pour afficher une image nette sur les éoliennes.

Ces reliefs imposants qui cadrent le sillon du narbonnais ainsi que les pentes de la montagne Noire, au nord-ouest, présentent des particularités paysagères sensibles au regard de leur position de surplomb. **L'absence d'éoliennes dans leur environnement proche crée des grands axes de respiration visuelle qui contiennent la densité des éoliennes en bas de plaine.**



23- Depuis le massif de la Clape, en dehors de l'ensemble paysager du sillon du narbonnais, les parcs éoliens d'Oupia, de Névian et de Cuxac d'Aude s'inscrivent en covisibilité avec Narbonne et sa cathédrale jusqu'à embrasser toute la périphérie de l'agglomération

Redéfinition des recommandations de 2005 et nouveaux objectifs

Réorganiser la densification des parcs éoliens dans la plaine du lézignanais

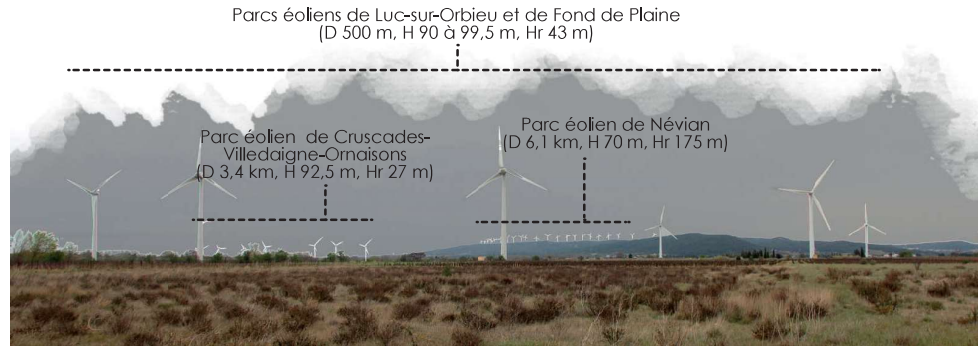
Le plan de gestion des paysages audois de 2005 a défini une zone de création et une zone de densification de l'éolien.

En 15 ans, la zone de création n'a accueilli qu'un seul parc éolien (Cuxac-d'Aude) et un autre projet est en instruction (Cuxac), dans la zone de préservation du canal du Midi. Les cinq éoliennes du parc de Cuxac implantées dans la plaine sont visuellement isolées des autres parcs existants. La présence isolée des éoliennes dans la zone de préservation du canal du Midi participe au mitage d'un paysage écrin lié à un ouvrage d'exception.

La zone de densification identifiée en 2005 dans la plaine du lézignanais a participé au développement des parcs éoliens. La disparité des implantations d'éoliennes résonne dans tout le sillon du narbonnais. Le développement de nouveaux parcs éoliens sans réflexion et analyse paysagère globale risque de détériorer davantage le paysage de la plaine.

Pour permettre une optimisation de la plaine du lézignanais, il est dès lors recommandé de reconvertir cet espace de densification par un remaniement des implantations et des gabarits avec pour ligne de conduite la recherche de cohérence entre les parcs et le grand paysage.

Le développement de nouveaux parcs éoliens ne devra s'opérer qu'exclusivement en plaine avec une densification maîtrisée ; celle-ci ne pourra fonctionner en termes paysagers que si les parcs éoliens sur

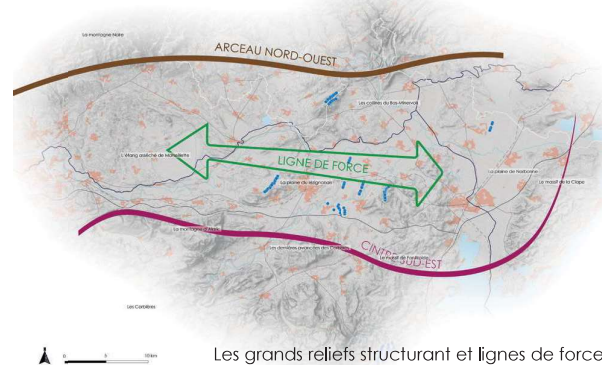


25- Depuis la D24, les trois séquences d'éoliennes du lézignanais stratifient le regard jusqu'à saturer le champ visuel

les collines et reliefs modérés proches sont proscrits. Cette hypothèse de densification devra être proposée par le biais d'études de qualité permettant de travailler sur l'ensemble du secteur par la mise en commun des projets des différents gestionnaires. Le principe de trame dense et optimisée pourra être recherchée.

Garantir des espaces de respiration dans le grand paysage et préserver l'écrin des éléments patrimoniaux

Un grand axe partant du massif de la Clape, passant par Narbonne et allant jusqu'à la colline d'Oupia préserve une respiration visuelle entre le bassin éolien du lézignanais et le parc éolien de Cuxac-d'Aude.



Les grands reliefs structurant et lignes de force

Ce couloir à la fois viticole et urbain nécessite d'être préservé au regard des nouvelles implantations d'éoliennes comme les projets de Sainte-Valière, de pech de Labade et de Cuxac ou des parcs éoliens d'Oupia et Pouzols qui se situent sur l'arceau nord-ouest, véritable aire de respiration. Le projet éolien de Sainte-Valière s'inscrit en limite de la zone de préservation du canal du Midi. Les 5 éoliennes prochainement implantées sur une légère pente (65 m) vont écraser tous les véritables micro-reliefs (moins de 50 m) des environs proches, s'inscrire dans le prolongement des parcs d'Oupia et de Pouzols et densifier le panorama notamment depuis l'aire d'accueil du hameau du Sommail.

Le projet éolien de Cuxac se trouve, comme le parc éolien de Cuxac d'Aude, dans la zone de préservation du canal du Midi. Les 3 éoliennes prochainement implantées se trouve dans un contexte de visibilité importante voir prégnante avec les sites patrimoniaux protégés visuellement proches et marquants : Narbonne et sa cathédrale, le massif de la Clape, le canal du Midi, collégiale de Capestang...

La préservation de la partie est du sillon du narbonnais du développement éolien permet non seulement de garantir l'ouverture du grand paysage aux lignes basses, mais aussi de conserver les étendues qui bordent les éléments patrimoniaux, comme le canal du Midi, la ville de Narbonne dont la perception patrimoniale est déjà empreinte d'éoliennes.



26 Depuis la D607 au niveau de la halte du Somail aux abords du canal du Midi, les parcs éoliens de Néviau, Canet et Oupia forment des rebonds visuels sur la ligne d'horizon. Le futur parc éolien de Sainte-Valière viendrait densifier la perspective

Redéfinition des recommandations de 2005 et nouveaux objectifs

Préserver les reliefs du développement éolien

Les reliefs qui animent la plaine du lézignanais (Cers, Névia, Oupia) ont été gagnés par des parcs éoliens. L'implantation surélevée des éoliennes surplombe les panoramas depuis les lieux de vie et les voies de communication très fréquentées. Les lignes hautes d'éoliennes marquent également les perspectives depuis les reliefs périphériques. **Les reliefs sont écrasés par les éoliennes jusqu'à être effacés et celles-ci se voient de toute part.**

Les aménagements nécessaires à l'implantation des éoliennes modifient la fine topographie des micro-reliefs. Les défriches liées au passage des pistes et à la création des plateformes des éoliennes accentuent les entailles paysagères et perturbent l'harmonie de ces composantes marquantes de la plaine.

En faveur des objectifs de qualité du paysage éolien, il n'est pas cohérent d'envisager le repowering sur ces reliefs.

Homogénéiser les gabarits et l'organisation spatiale des éoliennes

Alors que les recommandations du plan de gestion de 2005 préconisaient pour les nouveaux parcs éoliens des machines au design similaire (couleur, hauteur, modèle du rotor) afin de favoriser le filtre du regard, c'est une hétérogénéité d'éoliennes qui compose le paysage du sillon du narbonnais et brouille la compréhension du paysage. Les recommandations du PPEA de 2005 n'ont pas abouti. Il en résulte une diversité des implantations entre les parcs et **une trop grande variation de formes qui aboutissent à des incohérences dans les perspectives. A l'occasion des repowering, des lignes d'éoliennes est souhaité pour les faire coïncider entre elles ou avec les composantes du paysage et ainsi corriger leur composition et si possible les optimiser en trame.** Il est également recommandé d'**homogénéiser l'apparence des éoliennes en s'accordant sur le modèle et la couleur s'insérant le plus discrètement dans le paysage** (des rotors ovoïdes plutôt que carrés, du gris clair plutôt que du blanc) afin d'obtenir une rythmique en adéquation avec la plaine et ses micros reliefs.



27- Depuis la D5, les parcs éoliens d'Oupia et de Pouzols surplombent Pouzols-Minervo, en bas de plaine



28- Depuis le micro-relief de Névia, la plaine du lézignanais est fortement marquée par les parcs éoliens

Redéfinition des recommandations de 2005 et nouveaux objectifs

Profiter du renouvellement pour requalifier le paysage éolien

Dans le contexte actuel d'organisation des éoliennes, l'ensemble paysager du sillon semble avoir atteint un niveau maximal d'implantation de parcs éoliens.

La densification des parcs éoliens dans la plaine du lézignanais et la présence ponctuelle de parcs dans la basse plaine de l'Aude a profondément fait évoluer les paysages de l'ensemble du sillon du narbonnais.

Les grandes ouvertures visuelles composées de vignes, de bosquets ponctuels et d'alignement d'arbres dans lesquels s'insèrent les poches urbaines sont jalonnées en permanence d'éoliennes.

Bien qu'il soit recommandé d'interrompre l'étalement des parcs pour ne pas ajouter plus de confusion, un repowering y compris avec densification ou des extensions encadrées peuvent participer à requalifier le paysage en évitant le renouvellement des parcs éoliens en surplombs et en travaillant sur une cohérence des gabarits et une harmonie d'ensemble des implantations.

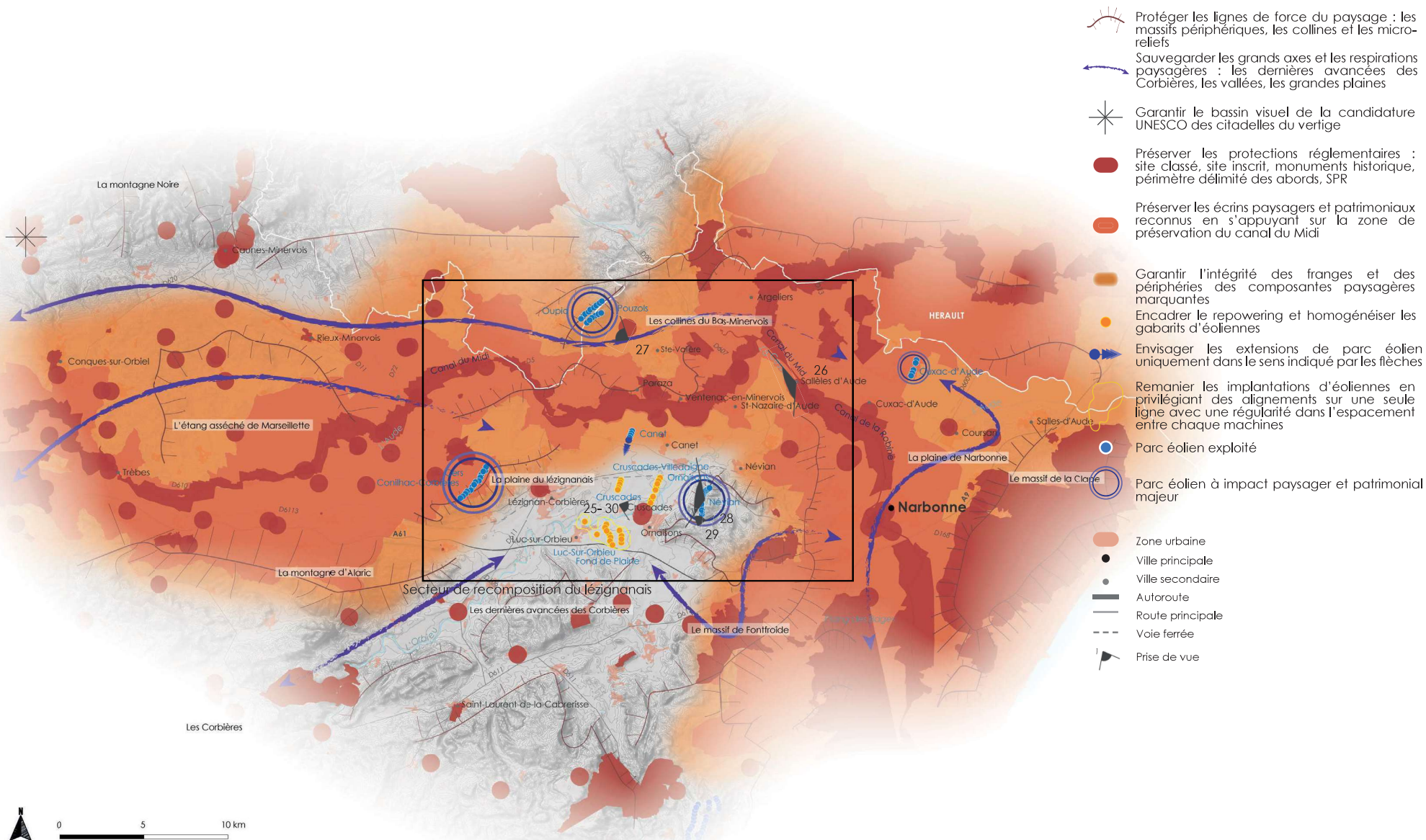


29- Le panorama depuis le parc éolien de Néviau (H 70 m, Hr 175 m) associé sur les paysages du canal du Midi et les parcs éoliens du lézignanais dans le même champs visuel



30- Photomontage d'une simplification d'alignement d'éoliennes dans la plaine du lézignanais. Les lignes d'éoliennes se lisent avec fluidité

Spatialisation du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres



Un projet d'ensemble exemplaire de la qualité du paysage éolien

Les recommandations s'inscrivent dans la poursuite du PPEA de 2005. L'objectif principal de la plaine du lézignanais est d'accompagner le développement éolien par une recomposition des parcs existants afin de supprimer l'hétérogénéité des éoliennes, de permettre une densification en travaillant sur un projet d'ensemble en faveur de la qualité du paysage éolien de ce secteur central à l'échelle du département.

Chaque parc éolien est à recomposer en fonction du site sur lequel il est implanté et des parcs éoliens voisins avec lesquels il interagit. **L'éloignement des lieux de vie et des périmètres de protections paysagères et patrimoniales doit guider le projet de recomposition. Les nouvelles implantations d'éoliennes doivent veiller au risque de saturation visuelle par l'encerclement des lieux de vie.**

L'ensemble des parcs éoliens de la plaine, à l'exception du parc éolien de Canet, trop proche du canal du Midi, pourrait bénéficier d'un repowering avec :

- des éoliennes en dessous de 120 mètres de manière à ne pas écraser les perspectives des riverains ;
- une redistribution des alignements en s'appuyant sur les lignes de force du grand paysage, l'axe est-ouest du sillon, souligné par l'autoroute A61, sans pour autant constituer une seule grande ligne d'éoliennes traversant la plaine ;
- le même gabarit d'éoliennes.

Rappel des sensibilités paysagères

- Secteur traversé d'est en ouest par le canal du Midi : bien UNESCO, site classé, très fréquenté, passage de l'autoroute A61
- Présence de monuments historiques : Pont des Etats Généraux
- Plaine soulignée par des micro-reliefs

Recommandations paysagères

Ce secteur de densification identifié dans le PPEA de 2005 a été équipé de plusieurs parcs éoliens, en particulier au sud à proximité de l'autoroute A61 et sur les micro-reliefs d'orientation nord-sud qui ferment visuellement l'est et l'ouest de la plaine.

- Recommandations paysagères 1

- Privilégier un axe est-ouest des projets en s'appuyant sur les lignes de forces dessinées par les voies d'eau (canal du Midi, Aude) et les voies de communication.
- Contenir le développement des projets éoliens au nord de l'autoroute A61 pour éviter l'effet «rideau» des mâts éoliens distribués de part et d'autre de cet axe majeur du département de l'Aude.

- Recommandations paysagères 2

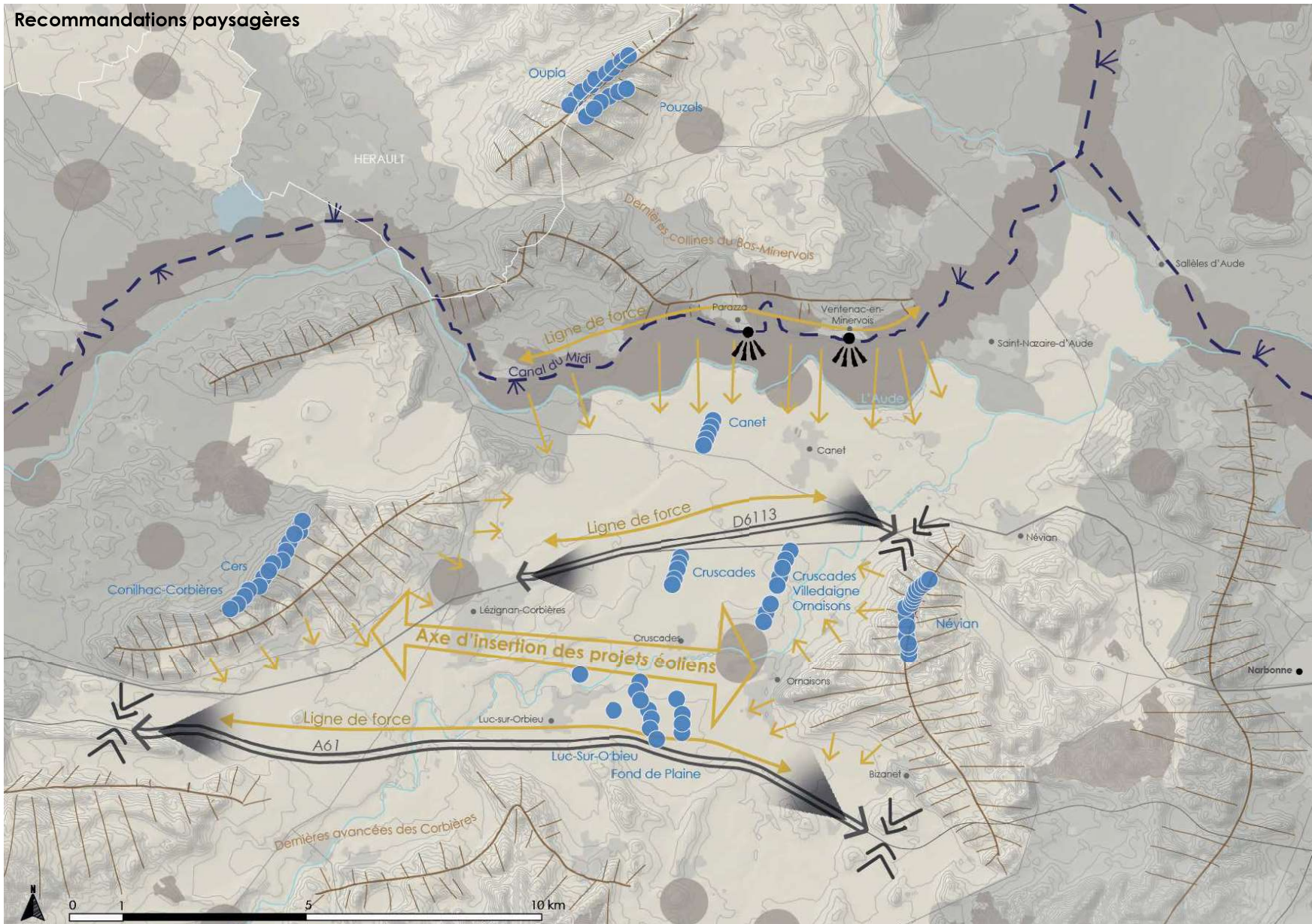
Pour les micro-reliefs de Néviau et de Cers, l'effet de surplomb des parcs éoliens existants génère un grand bassin de visibilité à l'est sur Narbonne et son agglomération, à l'ouest en direction de Capendu.

- Recommandations paysagères 3

Densifier les parcs éoliens existants dans le respect des recommandations générales d'insertion des projets dans le paysage.

- Éviter la proximité avec le canal du Midi et sa zone de préservation par une recomposition des parcs éoliens au sud de la D6113.
- Maintenir un recul par rapport aux reliefs.
- Renforcer les parcs éoliens implantés en plaine et redistribuer les implantations selon un axe est-ouest.
- Éviter des repowering d'envergure : hauteur limitée à 120 m (sachant qu'aucune des éoliennes actuellement exploitées ne dépasse 100 m), extension maîtrisée en recherchant les alignements simples et réguliers, rotors et pâles entre 1/3 et 1/2 de la hauteur totale de l'éolienne.

Secteur de reconstitution du lézignanais



- Morphologie**
 - Relief marquant
- Ligne de force**
 - Canal du Midi
 - Itinéraires majeurs
 - Aude
- Valeur patrimoniale**
 - Reconnaissance et protection
 - Lieux de vie
- Scénographie de découverte**
 - Principaux points de vue
 - Axe de découverte
 - Effet de seuil
- Recommandations paysagères**
 - Recul par rapport aux reliefs et éléments patrimoniaux
 - Axe d'insertion des projets éoliens
- Contexte éolien**
 - Parc éolien en exploitation

